

Loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels

28/07/2011

Cette loi qui comporte 46 articles met en œuvre de nouvelles mesures visant à augmenter le nombre de jeunes en formation en alternance, en encadrant les stages en entreprise, et en créant notamment le contrat de sécurisation professionnelle.